

## SEANCE DU 27 MARS 2009

L' an deux mil neuf, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Nombre de membres du CM en exercice : 11  
 Qui ont pris part à la délibération : 10  
 Date de la convocation : 17 MARS 2009

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / FRESNE / LEYNIAC  
 MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT

Absents excusés : MM. RAFFENEAU (pouvoir à M. GUYOT), BEAUCLAIR

Secrétaire élu : M. GARNIER

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Après étude du budget primitif 2009 et délibération, le Conseil Municipal

- décide d'augmenter les taux d'imposition
- vote les taux et le produit suivants :

COEFFICIENT DE VARIATION : 152 670 € : 147 535 € = 1.0348053

	<b>T.H.</b>	<b>F.B.</b>	<b>F.N.B.</b>	<b>T.P.</b>
<b>Taux 2008</b>	9.25	14.05	41.04	8.35
<b>Coef.variation</b>	1,0348053	1,0348053	1,0348053	1,0348053
<b>Taux référence</b>	9.57	14.54	42.47	8.64
<b>Taux fixés</b>	9.57	14.54	42.47	8.64
<b>Base imposition</b>	400 300	306 300	61 800	504 300
<b>Produit assuré</b>	<b>38 309</b>	<b>44 536</b>	<b>26 246</b>	<b>43 572</b>
<b>Total</b>				<b>152 663</b>

### BUDGETS 2009 BUDGET COMMUNE

#### Section de fonctionnement

	<i>CREDITS VOTES</i>	<i>RESULTAT REP.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	486 966.00		486 966.00
Recettes	423 072.00	63 894.00	486 966.00

#### Section investissement

	<i>OPERATIONS</i>	<i>RESULT.REP.</i>	<i>R.A.R.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	84 300.00	10 667	33 882.00	128 849.00
Recettes	100 448.00		28 401.00	128 849.00
Affectation		0		

### BUDGET CAMPING

#### Section de fonctionnement

	<i>CREDITS VOTES</i>	<i>RESULTAT REP.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	32 363.00		32 363.00
Recettes	24 017.00	8 346.00	32 363.00

#### Section investissement

	<i>OPERATIONS</i>	<i>RESULT.REP.</i>	<i>R.A.R.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	0.00	0.00		0.00
Recettes	0.00	0.00		0.00
Affectation				

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Section de fonctionnement

	<i>CREDITS VOTES</i>	<i>RESULTAT REP.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	38 894.00		38 894.00
Recettes	18 450.00	20 444.00	38 894.00

### Section investissement

	<i>OPERATIONS</i>	<i>RESULT.REP.</i>	<i>R.A.R.</i>	<i>CUMUL</i>
Dépenses	36 406	0.00	0.00	36 406.00
Recettes	27 350.00	9 056.00	0.00	36 406.00
Affectation				

## SUBVENTION FONCTIONNEMENT SALLE DU CAMPING

Le Maire rappelle que la salle du camping est souvent utilisée pour les besoins de la Collectivité. Il propose de verser une subvention d'un montant de 2 287 € pour participation aux frais.

Après délibération, le Conseil Municipal

- confirme donner son accord pour verser une subvention d'un montant de 2287 €
- prévoit la dépense sur le budget 2009 article 65738
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## PROJET POUR UN AMENAGEMENT ET UNE VALORISATION DES FONTAINES SALEES

Monsieur le maire expose rapidement le projet « *Proposition pour un aménagement et une valorisation du site archéologique des Fontaines Salées* » tel qu'il a été débattu lors du groupe de travail qui s'est tenu le vendredi 13 février 2009 à la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de valider la réflexion sur l'aménagement et la valorisation du site des Fontaines Salées présentés.
- charge le Maire de poursuivre la démarche auprès de tous les partenaires potentiels et de chiffrer les différentes options envisagées.

## OUVERTURE SITE ET MUSEE

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide que l'ouverture du site archéologique aura lieu le **1<sup>er</sup> avril 2009**
- fixe les ouvertures du musée en **2009** comme suit :
  - les week-ends en avril
  - 6 jours par semaine en mai, juin et septembre
  - en continu en juillet et août

Ce qui implique la présence d'un agent du patrimoine 900 heures pour l'année donc 30 heures par semaine mensualisées.

## OUVERTURE DU CAMPING

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide que le camping ouvrira le **1<sup>er</sup> avril**

## **ABONNEMENT AU CLAS (CULTURE LOISIRS ANIMATION)**

Le Maire rappelle que le CLAS offre aux jeunes de nos communes des activités variées et multiples pendant les vacances scolaires.

Le montant de l'abonnement annuel par enfant mineur est de 20 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de prendre en charge l'abonnement 2009 pour les enfants de la commune uniquement.
- charge le Maire d'en aviser le Président du CLAS.

## **BILAN FINANCIER DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE ANNÉE 2008**

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier de l'année 2008 se rapportant à l'école et à la cantine scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Accepte les décomptes
- Charge le maire d'adresser les décomptes aux maires des communes du regroupement pédagogique : Asquins, Domecy sur le Vault, Fontenay près Vézelay, Tharoiseau, Pierre Perthus ; et d'établir les titres correspondants.

## **REPARTITION DES FRAIS DE PRODUIT D'ENTRETIEN**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les produits d'entretien sont utilisés entre autres pour la cantine et l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide d'évaluer les frais de la façon suivante :

	<i>Produits d'entretien</i>
<b>Cantine</b>	60 %
<b>Ecole</b>	25 %
<b>Autres</b>	15 %

- charge le Maire d'appliquer ces taux pour les décomptes.

## **COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES**

Le Conseil Municipal a nommé les membres suivants dans la commission municipale des finances :

Mmes Dominique CARREZ-ARMENGAUD, Françoise LEYNIAC,  
M. Jean Marc SALIGOT

## **VOIRIE INTERCOMMUNALE**

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide d'accepter le transfert des chemins vicinaux énoncés ci-dessous dans la voirie communautaire de la communauté de commune du vézelien :

- VC n° 4 Saint Père – Grands Jardins
- VC n° 3 Saint Père – hameau de Nanchèvres
- VC n° 5 hameau de Nanchèvres – hameau de Fontette

- charge le maire d'en aviser le Président de la Communauté de Communes du vézelien.

**Approbation du compte rendu** : le compte rendu de la séance de conseil municipal du 2 février 2009 n'a pas fait état d'une suspension de séance demandée par Mme Françoise LEYNIAC. Cette dernière n'a donc pas souhaité signer le registre des délibérations à la date susmentionnée.

**Affaires diverses :**

**Budget** : Plusieurs conseillers dénoncent l'opacité du budget communal dans sa présentation administrative. Le maire rappelle que celui-ci est assujéti à des dispositions précises auxquelles il est impossible de déroger.

**Assainissement** : Monsieur le maire évoque la possibilité de l'achat d'un furet destiné à nettoyer correctement les canalisations d'assainissement.

**Salle du camping** : Mme Dominique CARREZ ARMENGAUD signale que la cuisine de la salle du camping est très exiguë. La question d'un possible agrandissement avait déjà été évoquée. Monsieur le maire propose qu'un projet englobant d'autres éléments à modifier soit préparé.

**Fontaines salées** : Mme Dominique CARREZ ARMENGAUD signale que des travaux sont à réaliser d'urgence sur le site archéologique. Certaines structures sont instables et menacent de s'effondrer. De même la piscine nécessiterait d'être nettoyée et débarrassée des joncs qui la tapissent. L'animation sur le site est aussi évoquée. Diverses pistes sont proposées dont la création d'un jardin gallo-romain, la construction d'une villa gallo-romaine ou l'organisation de repas gallo-romains. La vente d'objets propres aux Fontaines salées seraient aussi un plus financier. Monsieur le maire rappelle que le projet « Proposition pour un aménagement et une valorisation du site des Fontanes Salées » intègre ou intégrera ces éléments dans sa phase finale.

**Eglise Notre Dame** : M. Jean Marc SALIGOT demande à ce que l'église soit plus souvent ouverte. Le voisinage est très souvent sollicité par les visiteurs potentiels. Une solution doit être trouvée pour remédier à ce problème.

**Ecole** : La proposition d'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe pour l'année scolaire 2009-2010 n'a pas été retenue par l'inspection académique.

**Communauté de communes** : Monsieur le Maire fait état de l'avancement des différentes questions évoquées lors des réunions de la Communauté de Communes du Vézelien.

**Photocopieur** : Le photocopieur acheté en 2001 montre des signes de faiblesse. Un dossier récapitulatif des différentes solutions pour son changement a été réalisé. Cette question sera évoquée lors d'une prochaine réunion.

**Salle du camping** : le conseil municipal souhaite que soit demandée à l'association des Mères-Noël une participation correspondant à l'utilisation du chauffage et de l'électricité lors de leur manifestation en décembre.

**La séance est levée à 00h15**